

RAPPORT N° 05/8-39  
au Conseil Municipal

OBJET

**MISES A DISPOSITION DE PARCELLES  
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA BRETAGNE**

IE 123 / ELEGANCE DESIGN / TANCRAÏ MICKAËL et PICOT SALIM  
IE 124 / GARAGE SERVICE TUNNING / GRONDIN DAVID  
IE 515 (ex-125) / CAPITONNAGE DU NORD / BOYER FABIENNE

La Commune dispose sur la Zone d'Activités de la Bretagne (2ème tranche) de parcelles disponibles qui viennent d'être viabilisées en eau, en électricité, en téléphone et en desserte parking, en vue de l'accueil de nouvelles entreprises.

Il s'agit des parcelles IE 123, IE 124 et IE 515 (confer le plan en annexe) que je vous propose d'attribuer respectivement aux entreprises suivantes :

Parcelle	Superficie	Attributaire	Activité
IE 123	620 m <sup>2</sup>	ELEGANCE DESIGN TANCRAÏ MICKAËL et PICOT SALIM	Garage auto Tuning
IE 124	975 m <sup>2</sup>	GARAGE SERVICE TUNNING GRONDIN DAVID	Garage auto Tuning
IE 515 (ex-125)	636 m <sup>2</sup>	BOYER FABIENNE Entreprise CAPITONNAGE DU NORD	Capitonnage Sellerie

Conformément aux termes de la Délibération n° 92/2-40 portant révision des loyers des parcelles disponibles sur les Zones d'Activités communales (dont la Bretagne), ces mises à disposition se feront suivant les modalités ci-après :

• **modalités juridiques**

nature du contrat	bail à construction,
durée du contrat	trente ans,

• **modalités financières**

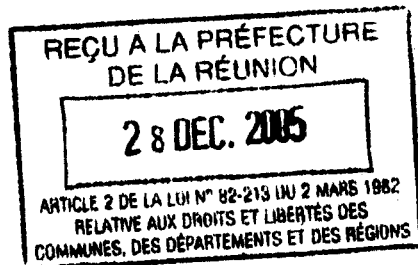
versement à la signature du bail	5,96 €/ m <sup>2</sup> ,
de la 2ème à la 6ème année	0,41 €/ m <sup>2</sup> / mois,
de la 7ème à la 11ème année	0,53 €/ m <sup>2</sup> / mois,
de la 12ème à la 16ème année	0,61 €/ m <sup>2</sup> / mois,
à partir de la 17ème année	loyer de base de la 16ème année indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

## RAPPORT N° 05/8-39

En conséquence, je vous demande

- 1° d'approuver le principe et les conditions de ces mises à dispositions au profit des entreprises concernées ;
- 2° de m'autoriser à passer les actes y afférents suivant les modalités juridiques et financières précitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DÉPUTÉ



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 05/8-39  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 décembre 2005

**OBJET**

**MISES A DISPOSITION DE PARCELLES  
SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA BRETAGNE**

IE 123 / ELEGANCE DESIGN / TANCRAÏ Mickaël et PICOT Salim  
IE 124 / GARAGE SERVICE TUNNING / GRONDIN David  
IE 515 (ex-125) / CAPITONNAGE DU NORD / BOYER Fabienne

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-39 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

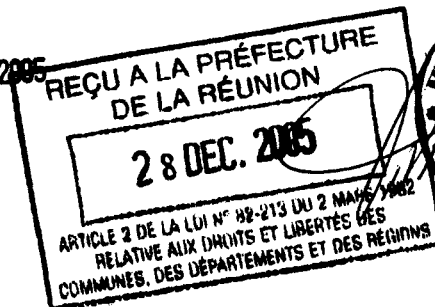
**ARTICLE 1**

Approuve le principe et les conditions des mises à disposition de parcelles sur la Zone d'Activités de la Bretagne, aux entreprises citées en objet.

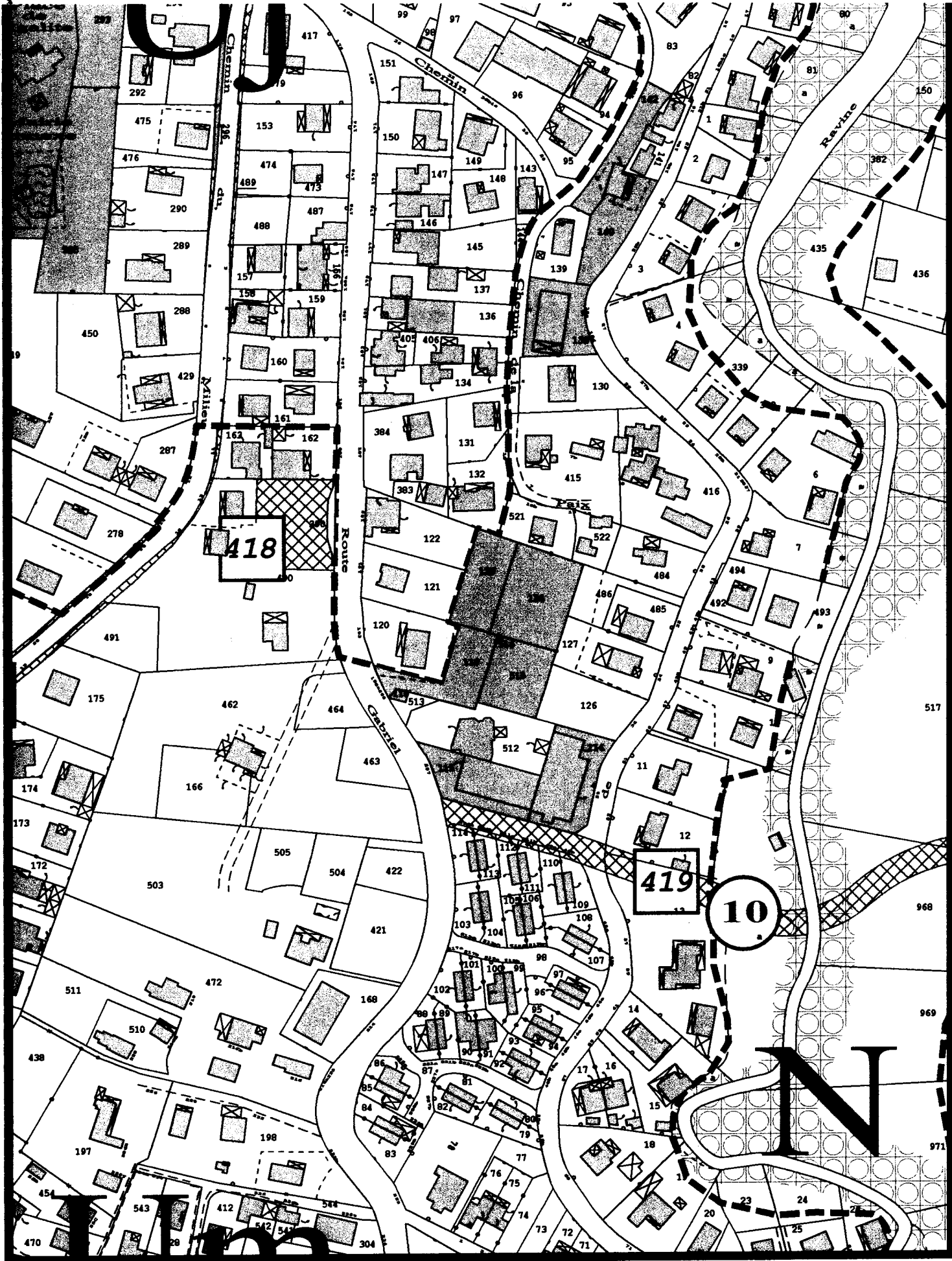
**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à passer les actes y afférents, suivant les modalités juridiques et financières telles que précisées au texte du Rapport.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 23 DEC. 2005



René-Paul VICTORIA



ZA BRETAGNE (IE 123/124/514/515)